



Programme régional Forêt Bois de Guyane

Phase 1

Évaluation des Orientations Forestières Régionales 2005

Programme régional Forêt Bois de Guyane

Phase 1

Évaluation des Orientations Forestières Régionales 2005

Les orientations forestières régionales (ORF)

Les orientations régionales forestières (ORF) constituent un document d'orientation stratégique de la politique forestière régionale en Guyane.

Elles ont été définies par la **Commission régionale de la forêt et des produits forestiers** (CRFPF), regroupant tous les acteurs concernés par la forêt, et ont été approuvées par arrêté ministériel le 22 mars 2005, en application du code forestier.

Elles sont aujourd'hui remplacées par le Programme régional de la Forêt et du Bois.

Rappel du contexte

En 2005, les principales problématiques prises en compte pour bâtir le programme de développement autour de la forêt guyanaise étaient les suivantes :

- Sur le territoire lui-même
 - o Un vaste espace (96% d'environ 8.4millions d'hectares boisés) propriété privée de l'Etat sur lequel s'applique le code forestier
 - o Des écosystèmes complexes, à très forte valeur patrimoniale, et à forte responsabilité pour l'équilibre climatique de la planète
- Une multifonctionnalité avérée
 - o Des ressources économiques pour la filière bois
 - o Des ressources de subsistance et le support de culture pour les populations bushinengue et amérindiennes reconnues dans les ZDUC
 - o Des ressources autres que le bois : chasse, pêche, flore, faune...
 - o Des ressources minières à fort impact économique (filrière aurifère)
 - o Un potentiel touristique peu exploité
- Des connaissances en progrès
 - o Présence de pôles de recherche très actifs en Guyane sur des thématiques de recherches fondamentales et sur des thématiques opérationnelles pour la filière bois (qualité des bois, mobilisation, transformation...)
- Une filière majeure
 - o en termes de couverture des besoins liés à la construction de logements et d'équipements, pour une population en forte croissance
 - o en termes d'emplois et d'activité économique en Guyane malgré une dimension informelle / illégale très présente
 - o en termes de responsabilité vis-à-vis de la préservation de la forêt primaire et des enjeux qui lui sont liés (climat, écosystèmes, populations et culture...).

Le tableau qui suit reprend la décomposition des objectifs retenus et des mesures prévues dans les ORF de 2005 pour la Guyane.

Orientations forestières régionales de Guyane - 2005

AXES		ORIENTATIONS		MESURES
1- Deux enjeux premiers de la gestion durable : la mise en place d'une réglementation forestière adaptée et l'intégration de l'aménagement forestier dans l'Aménagement du territoire	1.1	Mettre en place une réglementation adaptée à la Guyane		
	1.2	Raisonnement des Aménagements forestiers dans le cadre plus global de l'Aménagement du Territoire : mettre en place une base de données regroupant les besoins d'occupation du sol et la vocation des terres		
	1.3	Mieux répondre aux besoins locaux, dans le cadre de gestion durable		
	1.4	Prendre en compte les attentes des populations locales et les usages traditionnels de la forêt	1.4.1	Mieux analyser, quantifier et cadrer les usages individuels et collectifs de la forêt
			1.4.2	Poursuivre activement la définition d'une gestion rationnelle de la chasse, en partenariat avec les associations locales de chasse pour la mise en place progressive d'un cadre réglementaire adapté
1.4.3			Développer l'accueil du public en forêt et les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement	
1.4.4			Mieux définir les droits d'usage	
2- Une obligation de la gestion durable : optimiser la valorisation économique de la ressource	2.1	Optimiser et stabiliser les outils d'aménagement et de gestion ainsi que leurs coûts de réalisation	2.1.1	Stabiliser l'évaluation de la ressource dans le cadre de l'élaboration des Aménagements forestiers
			2.1.2	Stabiliser et faciliter les inventaires de parcelles pour fournir aux acheteurs une donnée plus précise sur le potentiel exploitable
			2.1.3	Mettre en place des marchés attractifs en groupant les travaux par massifs, réalisant ainsi des économies d'échelle et de temps
			2.1.4	Afficher et mettre en pratique les règles de culture et d'exploitation
			2.1.5	Optimiser la conception des ouvrages routiers pour diminuer les coûts d'investissement et d'entretien
			2.1.6	Optimiser le calendrier de réalisation des ouvrages routiers
			2.1.7	Optimiser les conditions de programmation et de mise en œuvre des interventions
			2.1.8	Rechercher des financements complémentaires en tenant compte, d'une part de la multifonctionnalité de certaines infrastructures et de la contribution marquée de ces investissements au profit du développement local, d'autre part de la nécessité de maintenir un approvisionnement soutenu
			2.1.9	Mettre en place des critères et indicateurs de gestion durable dans l'optique d'une éco-certification des bois de Guyane
	2.2	Mieux valoriser les ressources ligneuses potentielles	2.2.1	Réaliser une exploitation plus complète et à plus faible impact, en minimisant notamment les purges et en mettant en pratique au niveau de l'exploitation des méthodes d'exploitation à faible impact
			2.2.2	Mettre en place un système de vente permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement des scieries, tout en offrant à l'ONF un prix de vente économiquement compatible avec la gestion durable des forêts
			2.2.3	Mieux valoriser les plus belles qualités par des produits à plus forte valeur ajoutée, entre autres par l'intermédiaire du tranchage et du déroulage
	2.3	Augmenter les performances des secteurs de la transformation	2.3.1	Moderniser les outils de production en cohérence avec les capacités d'approvisionnement en bois
			2.3.2	Tendre vers une structuration de la filière au niveau de l'interprofession
2.3.3			Valoriser de nouvelles essences présentant de bonnes qualités technologiques ou de bois de moindre qualité, et en particulier le wapa (<i>Eperua falcata</i>) et les bois blancs et/ou tendres	
2.4	Favoriser les opérations de vente à l'export			
3- Vers un renforcement de la mise en cohérence des usages et de la maîtrise de l'impact des activités humaines dans un cadre de gestion durable	3.1	Mettre en place les outils réglementaires et humains en relation avec les enjeux liés à la maîtrise des impacts des activités humaines (prélèvements illicites, implantations anarchiques, déforestation, orpaillage non maîtrisé)		
	3.2	Jeter les bases d'une valorisation de la diversité biologique (aspects juridiques, patrimoniaux et socio-économiques)		
4- Faire évoluer l'état des connaissances et des savoir-faire pour accompagner le développement durable	4.1	Poursuivre les efforts de recherche scientifique et d'expérimentation	4.1.1	Poursuivre l'effort de recherche sur la dynamique forestière
			4.1.2	Continuer la recherche sur les reboisements
			4.1.3	Affiner et valider à moyen terme les outils et les normes de gestion forestière
			4.1.4	Développer la veille technique, scientifique et la coopération au niveau régional et international en matière de gestion et de recherche forestière
	4.2	Mettre en pratique les avancées scientifiques	4.2.1	Renforcer la synergie entre la recherche forestière et le développement sous l'égide du GIS-Silvolab et via la mise en place de structures, de programmes et de projets
			4.2.2	Mieux intégrer dans l'opération de coupe les préoccupations de type sylvicole
	4.3	Former et informer les professionnels de la filière des résultats de la recherche	4.3.1	Développer le transfert de technologie, la vulgarisation, la communication
			4.3.2	Développer, en cohérence avec les enjeux de la filière, les actions du Centre technique du Bois en Guyane (CTBG)
			4.3.3	Poursuivre la réflexion sur les métiers, les formations à la forêt et au bois afin de mieux connaître les besoins de la filière et les potentiels de formation en Guyane
			4.3.4	Compléter la formation technique des personnels ONF

Etat d'avancement / de réalisation au début 2017

Cette évaluation de l'atteinte des objectifs retenus en 2005 et de la mise en place des mesures prévues a été réalisée à partir d'un travail effectué sur le sujet par l'ONF Guyane et la DAAF de Guyane, à partir des sources bibliographiques mettant en lumière les plans, programmes et organisations touchant de près ou de loin le domaine Forêt/Bois de Guyane et des focus sur des sujets particuliers (ex : bois énergie), et à partir des entretiens conduits au début 2017 auprès de différents acteurs de la thématique Forêt/Bois en Guyane.

Par ailleurs, la crise vécue par la Guyane en mars/avril 2017 a fourni aussi des éléments de bilans et de prospective qui seront utilisés dans l'élaboration du PRFB-Guyane.

Le tableau qui suit reprend l'architecture des ORF 2005 et par un code couleur indique de façon qualitative si l'objectif a été atteint, partiellement atteint ou non atteint. La colonne de droite apporte des explications à l'évaluation posée et, en caractères gras, propose des pistes d'actions pour les années à venir, à valider/amender par les travaux du PRFB.

Le code couleur retenu est le suivant :

Vert	Objectif atteint ou dépassé, mesure réalisée
Jaune	Objectif partiellement atteint, ou réorientation
Orange	Objectif non atteint

On retiendra de ce tableau les éléments suivants :

AXES	Nombre de mesures	Objectif atteint ou dépassé	Objectif partiellement atteint ou réorientation	Objectif non atteint	Atteint ou partiellement atteint dans l'AXE
AXE 1	10	2	5	3	70%
AXE 2	28	13	8	7	75%
AXE 3	2	2	-	-	100%
AXE 4	11	9	2	-	100%
TOTAL et %	51 100%	26 soit 51%	15 Soit 29,5%	10 soit 19,5%	
		41 soit 80,5%			

Commentaires :

- Moins de 20% des mesures / actions sont considérées comme n'ayant pas atteint l'objectif ; à contrario, **plus de 80% ont atteint**, dépassé ou atteint partiellement l'objectif ou ont été réorientées
- Parmi les 4 axes, les axes 3 et 4 présentent un taux de réussite de **100%**. Il s'agit des thématiques qui visent **la gestion durable** de la forêt dans le respect des milieux, des usagers et du développement économique. Dans ce registre, les travaux de recherches fondamentales et appliquées, et la transposition des connaissances dans les pratiques constituent une **force remarquable de la Guyane**. La mobilisation d'équipe de recherche locales et en métropole et les moyens dégagés ont permis d'acquérir des connaissances et de les transposer dans l'action au quotidien. Toutefois, beaucoup reste encore à faire et le temps nécessaire à l'expression

d'impacts ou de développement du végétal va largement au-delà des échéances d'un programme à 10 ans.

- L'axe 1 relatif au **cadre réglementaire** général et à la **réponse aux attentes** est marqué par une atteinte relative, ce qui ne surprend pas vu le contexte très particulier de la Guyane. Des **avancées significatives** ont été obtenues. D'autres devraient suivre avec les engagements pris par l'Etat dans le cadre du plan d'urgence pour la Guyane.
- L'axe 2 correspond à la **valorisation économique** de la forêt et au cœur du programme ORF. L'objectif est atteint aux deux tiers, ce qui semble déjà considérable eu égard au contexte particulier de la Guyane. Ce bon score doit pouvoir être mis au crédit de la **gouvernance spécifique** Forêt/Bois en Guyane composée d'un opérateur expert monopolistique, l'ONF, et d'une interprofession qui s'est structurée et est reconnue légitime, dynamique et force de proposition.

Le hiatus de développement provient en grande partie :

- o **de conditions externes** qui pèsent sur les conditions économiques de la filière (subventions pour les pistes, concurrence de pays voisin sur des produits de masse à bas coût...)
- o **d'un modèle économique** de valorisation, basé sur un schéma ancien, qui délaisse des pans entiers de la ressource, y compris collectée (cueillette et faible densité, nombre d'essences valorisées très limité...) et de conditions difficiles et coûteuses de mobilisation de la ressource

Sur ce plan aussi, des constats ont été posés en particulier lors de la crise du début 2017 et des stratégies et engagements énoncés.

Le PRFB Guyane prend en compte ces différentes données.

AXE 1 : 1- Deux enjeux premiers de la gestion durable : la mise en place d'une réglementation forestière adaptée et l'intégration de l'aménagement forestier dans l'Aménagement du territoire

1	ORIENTATIONS	MESURES PREVUES	Etat de réalisation / Explications – Pistes pour l'avenir	
1.1	Mettre en place une réglementation adaptée à la Guyane		Ordonnance forestière de 2005 et décret de 2008 Articles spécifiques du Code forestier relatifs à la Guyane	
1.2	Raisonnement des Aménagements forestiers dans le cadre plus global de l'Aménagement du Territoire : mettre en place une base de données regroupant les besoins d'occupation du sol et la vocation des terres		Expertise littorale ONF-2012 Notion et délimitation des « séries » dans la zone du Domaine forestier permanent, reprises dans la Directive régionale d'Aménagement (DRA) Nord-Guyane 2010 et dans le Schéma d'aménagement régional de Guyane (SAR) approuvé en 2016 Travail de l'IGN Guyane	
1.3	Mieux répondre aux besoins locaux, dans le cadre de gestion durable		Des difficultés sur les usages à impacts potentiels forts maintenus possibles dans les séries à vocation écologiques – SDOM → des concertations/ajustements à prévoir ? Cohérence des aménagements non atteinte selon l'ONF → une mission régaliennne prioritaire à venir pour l'ONF PRMVF bois d'œuvre ajusté chaque année et étudié de façon à adapter la mobilisation au plus près des besoins des entreprises, besoins eux-mêmes liés à la demande Mais avec application de la charte d'exploitation à moindre impact, garante du respect d'une gestion durable → Forts besoins à court et moyen termes liés à la croissance démographique rapide de la Guyane imposant de revoir les données de mobilisation (voir AXE 2) Réalisation de grands axes routiers engagée pour la desserte vers l'intérieur mais des retards encore pointés du doigt. Des tensions sur le maintien d'ouverture de certaines pistes et ouvrages, initialement créés de façon temporaire pour la mobilisation de la ressource forestière → rapport impacts / bénéfiques à faire	
1.4	Prendre en compte les attentes des populations locales et les usages traditionnels de la forêt	1.4.1	Mieux analyser, quantifier et cadrer les usages individuels et collectifs de la forêt	Important travail effectué par le CNRS, le Parc amazonien.... dans le cadre de concertations locales pour les ZDUC (zones de droits d'usage collectifs) Mais des tensions et des incompréhensions persistantes en matière de chasse, de prélèvements non autorisés et non payés, de mode de développement agricole → information, concertation, possibilité de délivrer des autorisations permettant de réguler et de rendre visibles certaines pratiques
		1.4.2	Poursuivre activement la définition d'une gestion rationnelle de la chasse, en partenariat avec les associations locales de chasse pour la mise en place progressive d'un cadre réglementaire adapté	Tensions et incompréhensions persistantes. Ce point est à nouveau pointé dans le DRA Nord-Guyane et dans le SAR. En droit, le droit de chasse est lié au droit de propriété de sorte que l'Etat est détenteur du droit de chasse en Guyane. Mais l'usage existe. Pour l'instant il n'y a pas de permis de chasse mais la mise en place d'un tel permis est devenue obligatoire en Guyane, avec la loi « Egalité réelle Outre-Mer », la réglementation a ainsi été adaptée au contexte Guyanais. Toutefois, pas de structure en capacité de faire passer l'examen ni de moyens pour délivrer ce permis. → Certaines actions restent d'actualité telles que : favoriser le regroupement de chasseurs pour avoir un interlocuteur, sensibiliser et former , mettre en place des plans de chasse à terme, financement du contrôle....
		1.4.3	Développer l'accueil du public en forêt et les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement : - Sites d'initiation à l'environnement (scolaires) - Inventaires des sites ayant un potentiel d'accueil Et pouvant servir de base - Augmentation de l'offre de visites guidées - Attribution aux opérateurs économiques de droits réels	Très peu de sites sont utilisés à ce titre et très peu de communes sont impliquées dans cette démarche (voir Cayenne). La limite est le manque de moyens pour organiser le transport des élèves sur site → à prévoir En revanche, en matière touristique, on note : l'identification des sites à potentiel touristique pour le littoral (voir DRA – série « Accueil du public »), la création d'une association des guides accompagnateurs en forêt et la création d'écodges et d'équipements d'hébergement en forêt avec droits fonciers. Un des objectifs du SAR est le développement qualitatif pour faire de la Guyane et/ou développer une DESTINATION TOURISME d'AFFAIRE et une DESTINATION ECO-TOURISME (rappel : 83 000 touristes en 2009). Les réalisations et la sensibilisation à la protection de l'environnement peuvent concourir à développer l'accueil en forêt → efforts à poursuivre
		1.4.4	Mieux définir les droits d'usage	Des progrès ont été réalisés avec l'étude très complète du CNRS 2014 et l'atlas cartographique des ZDUC. Toutefois, la notion de « subsistance » est sujette à interprétation et la vente de produits tirés des ZDUC est prohibée, ce qui limite les capacités de développement interne autogéré des populations. La mesure du plan d'urgence Guyane d'avril 2017 consistant à ce que l'Etat cède 400 000 ha aux populations amérindiennes et bushinengue va dans le sens de la prise en compte des besoins et de la gestion autonome conforme aux besoins et aux pratiques. Elle pose toutefois un certain nombre de questions / difficultés. Par ailleurs des initiatives existent sur l'élaboration concertée de plan de gestion → poursuite des travaux de définition (aspects juridique et constitutionnel), de localisation, de mise en place de la gouvernance, des effets induits

AXE 2 : Une obligation de la gestion durable : optimiser la valorisation économique de la ressource

2	ORIENTATIONS	MESURES PREVUES	Etat de réalisation / Explications – Pistes pour l'avenir
2.1	Optimiser et stabiliser les outils d'aménagement et de gestion ainsi que leurs coûts de réalisation	2.1.1	<p>Stabiliser l'évaluation de la ressource dans le cadre de l'élaboration des Aménagements forestiers</p> <p>L'outil DIAM (diagnostic) existe et est amélioré progressivement. Toutefois l'ONF estime que l'objectif n'est pas atteint car la méthode présente des écarts entre l'Est et l'Ouest et que les personnes détentrices de la connaissance sur ce sujet sont parties sans avoir transféré leurs connaissances.</p> <p>L'ONF estime que les modèles « crête » et modèle « flux » restent à consolider</p> <p>On notera toutefois que les outils mis en place permettent des prévisions (notamment PRMVF) et sont ajustés régulièrement.</p> <p>Le catalogue des habitats forestiers de Guyane existe et devrait être davantage utilisé → outil à disposition, utilisation à développer</p> <p>Les inventaires papetiers et les inventaires au millième réalisés entre 1975 et 1985 ont faits l'objet de saisie numérique → outils à disposition, plus grande facilité d'utilisation</p>
		2.1.2	<p>Stabiliser et faciliter les inventaires de parcelles pour fournir aux acheteurs une donnée plus précise sur le potentiel exploitable</p> <p>L'ONF fait évoluer ses techniques, par exemple avec : imagerie LIDAR, repérage GPS très précis et individuel des arbres à exploiter, moyens humains et matériels dévolus.</p> <p>→ Nécessite de poursuivre la veille technologique, en particulier avec la mise en service du système Galiléo qui peut encore améliorer la précision.</p>
		2.1.3	<p>Mettre en place des marchés attractifs en groupant les travaux par massif, réalisant ainsi des économies d'échelle et de temps</p> <p>L'évolution de la filière a conduit à un recentrage naturel des bassins d'approvisionnement et des scieries (1 scierie / 1 bassin). Les contrats d'approvisionnement de 2005, basés sur l'adjudication publique, ont été abandonnés au profit des négociations annuelles de gré à gré.</p> <p>Toutefois, l'annualisation pose des difficultés : manque de visibilité, difficultés à prévoir et à rentabiliser les investissements, crédibilité vis-à-vis des circuits bancaires... Aussi l'Interprofession a-t-elle demandé des contrats de plus longue durée, ou des droits d'exploitation sur du foncier forestier.</p> <p>Des contrats à 5 ans (durée maximale autorisée par le code forestier) ont été proposés dans le cadre du Cahier des Clauses Régionales de Vente (CCRV) mais pour l'instant aucun n'a été souscrit. Des points de blocage persistent en particulier sur une autorisation de paiement de la rupture sur 18 mois et sur le cautionnement de la rupture par le stock.</p> <p>→ des solutions à trouver par la négociation, des modifications possibles à court terme dans la structure des exploitations principales (départs en retraite, modification du paysage des entreprises du secteur Forêt/bois).</p>
		2.1.4	<p>Afficher et mettre en pratique les règles de culture et d'exploitation</p> <p>D'importantes évolutions ont eu lieu, en particulier avec la charte d'exploitation forestière à moindre impact environnemental, par ailleurs rendue obligatoire pour l'obtention de la certification PEFC et par l'organisation des entreprises en conséquence (matériels, méthode, qualification des employés...)</p> <p>→ Les progrès sont à poursuivre, avec un second cycle de la certification PEFC, pour une certification reconnue à l'international</p>
		2.1.5	<p>Optimiser la conception des ouvrages routiers pour diminuer les coûts d'investissement et d'entretien</p> <p>Techniquement, l'objectif est atteint dans la mesure où les cahiers des charges sont plus exigeants et les ouvrages de meilleure qualité (constat ONF).</p> <p>Mais les coûts de construction et d'entretien sont toujours considérables : de l'ordre de 2M€/an pour l'investissement (30 à 40 km de piste par an) et 0,5 à 0,6 M€/an pour l'entretien. Ces dépenses bénéficient de subventions mais les règles d'attribution peuvent remettre en cause les équilibres. C'est ce qui s'est passé au début 2017 (réduction des subventions de l'Europe, répercussion pour partie par l'ONF sur le prix du bois sur pied, crise avec les entreprises)</p> <p>→ Ce point est crucial dans la détermination du coût matière pour les entreprises et dans les recherches d'équilibre financier de l'ONF, imposé par son contrat d'objectif.</p>
		2.1.6	<p>Optimiser le calendrier de réalisation des ouvrages routiers</p> <p>Programmation effective, instruction des marchés publics correspondants et des aides financières par la DAAF. Mais difficultés générées dans le PDRG par certains libellés : voir ci-dessus</p> <p>Des demandes formulées lors de la crise de début 2017 par les Guyanais.</p> <p>→ Des infrastructures adaptées sont essentielles au maintien et au développement de la vie économique et des services aux Guyanais et à la valorisation de la forêt : à poursuivre</p>
		2.1.7	<p>Optimiser les conditions de programmation et de mise en œuvre des interventions</p> <p>Création d'une Interprofession dynamique et réactive, force de proposition et considérée comme légitime</p> <p>→ Maintien des moyens (notamment un poste salarié dédié) et des modalités de dialogue</p> <p>Etablissement pour 5 ans et adaptation glissante du PMRV chaque année.</p> <p>Mais l'ONF note des retards par rapport à certains calendriers : dépôt de demande de subvention, préparation de coupes...</p> <p>→ l'amélioration des outils devrait permettre d'améliorer cette situation</p> <p>Les adjudications publiques ont été remplacées par les ventes annuelles en gré à gré. Ce système présente des limites en termes de programmation et d'optimisation pour tous.</p>

2	ORIENTATIONS	MESURES PREVUES	Etat de réalisation / Explications – Pistes pour l’avenir
		<p>2.1.8 Rechercher des financements complémentaires en tenant compte, d’une part de la multifonctionnalité de certaines infrastructures et de la contribution marquée de ces investissements au profit du développement local, d’autre part de la nécessité de maintenir un approvisionnement soutenu</p> <p>2.1.9 Mettre en place des critères et indicateurs de gestion durable dans l’optique d’une éco-certification des bois de Guyane</p>	<p>→ Mise en place de contrats pour y remédier</p> <p>Les crédits proviennent essentiellement de l’Etat (Agriculture/Forêt, Outremer), du FEADER, de l’ONF, du CNES. Les subventions FEADER pour les pistes sont liées à leur disponibilité et leur gratuité pour des usages multiples, ce qui n’est pas le cas (pistes physiquement barrées après exploitation), à cause des risques induits par l’ouverture et l’accessibilité des espaces forestiers à tous. Ceci est une des causes de la crise de mars 2017 avec les forestiers (cf plus haut). Des modalités pratiques et des formulations cohérentes sont recherchées pour régler ce problème.</p> <p>→ le coût très important de la desserte impose de trouver des solutions pour les années à venir et de trouver d’autres types de recettes à mobiliser.</p> <p>Des transferts de propriété aux communes ont été parfois opérés (Risquetout) ce qui leur laisse la charge de l’entretien</p> <p>L’engagement de l’Etat de cession de terres à la Collectivité territoriale de Guyane, aux communes et aux populations bushinengue et amérindiennes pourrait apporter une part de solution.</p> <p>La charte d’exploitation à moindre impact environnemental a été établie et s’impose aux exploitations. La certification PEFC est en phase de développement. Différents organismes scientifiques (UMR ECOFOG, CIRAD, CNRS, ONCF, AgroParisTech, CTBG, etc ...) poursuivent les recherches fondamentales et les recherches opérationnelles sur diverses thématiques relatives à la gestion durable de la forêt : plantations, qualité et classement des bois produits, caractéristiques techniques, bilan carbone....</p> <p>→ Ces recherches doivent être poursuivies de façon à étayer objectivement le développement de la filière forêt/bois guyanaise en respectant des milieux</p> <p>→ Orientation vers l’obtention d’une labellisation à caractère international : FSC.</p>
2.2	Mieux valoriser les ressources ligneuses potentielles	<p>2.2.1 Réaliser une exploitation plus complète et à plus faible impact, en minimisant notamment les purges et en mettant en pratique au niveau de l’exploitation des méthodes d’exploitation à faible impact</p> <p>2.2.2 Mettre en place un système de vente permettant d’assurer la sécurité d’approvisionnement des scieries, tout en offrant à l’ONF un prix de vente économiquement compatible avec la gestion durable des forêts</p> <p>2.2.3 Mieux valoriser les plus belles qualités par des produits à plus forte valeur ajoutée, entre autres par l’intermédiaire du tranchage et du déroulage</p>	<p>La partie « à faible impact » est acquise avec l’application de la charte, les moyens d’identification de la ressource à exploiter, le logiciel piste, et la programmation des aménagements réalisés.</p> <p>Mais l’exploitation « plus complète » est encore en devenir malgré des avancées et des objectifs affichés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la mobilisation des rémanents de l’exploitation bois d’œuvre pour le bois-énergie - SAR : incitation à la valorisation d’autres essences (10 essences représentent 80 à 90% de la récolte dont 2 principales – Angélique et Gonfolo rose et gris- représentent 60% à elles seules + délimitation des Espaces forestiers de développement (1,9Mha) - DRA : valoriser d’autres produits forestiers que le Bois d’œuvre <p>Avec les pratiques actuelles, les rendements matière sont hétérogènes d’une année à l’autre</p> <p>→ Champ d’action sur l’optimisation important pour les années à venir</p> <p>Abandon des adjudications publiques pour des ventes annuelles en gré à gré, donc au plus près des besoins des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrats d’approvisionnement à 5 ans difficiles à mettre en place - Prix de vente administré avec augmentation programmée connue du prix du bois sur pied Mais dérèglement possible en cas de suppression ou diminution d’une partie des aides qui équilibrent ce prix - Pour le Bois énergie (BE), prix administré retenu par la Commission de Régulation de l’Electricité (CRE) non objectivé et à préciser dans les 2 années qui viennent. <p>→ Important chantier à prévoir de connaissance des prix de revient réels dans les conditions guyanaises</p> <p>Un marquage CE en usage structure pour quelques essences : Angélique, Gonfolos, Goupi, Jaboty, Alimiao.</p> <p>→ spécifications à poursuivre pour d’autres essences</p> <p>Travaux sur la normalisation de l’aubier d’Angélique, sur la normalisation d’essences supplémentaires (bougouni, chawari, yayamadou) en cours et création du Centre technique Bois et Forêt de Guyane</p> <p>→ Soutenir l’expertise technique du CTBG et poursuivre les caractérisations techniques /utilisation de ces essences, voire d’autres (exemple wapa)</p> <p>Globalement, les essences nobles sont utilisées y compris pour des usages qui pourraient être remplis par des essences moins nobles ou de second choix.</p> <p>Pas de valorisation en bois aboutés</p> <p>→ Formation, sensibilisation des acheteurs publics et des maîtres d’œuvre à prévoir</p> <p>→ Travaux de spécifications techniques à conduire et aide aux outils adéquats : cf paragraphes qui suivent.</p> <p>Des avancées en cours avec la classification des bois par qualité mais encore embryonnaire.</p> <p>→ Formation à développer</p>
2.3	Augmenter les performances des secteurs de la transformation	2.3.1 Moderniser les outils de production en cohérence avec les capacités d’approvisionnement en bois	Au dire de l’Interprofession, les rendements matière ont diminué mais le phénomène pourrait être lié à la sous-valorisation des sciages de petit diamètre, des petites longueurs et des qualités inférieures à celles

2	ORIENTATIONS	MESURES PREVUES	Etat de réalisation / Explications – Pistes pour l'avenir
			<p>espérées (pour suivre le demande, la Profession s'oriente presque exclusivement vers des bois de qualité très supérieure) → Modifier les comportements, trouver des valorisations économiquement viables aux 2^e et 3^e qualités et aux autres essences récoltables</p> <p>La capacité de production a augmenté à l'Est avec BSG et la scierie de l'Oyapock, et a diminué à l'Ouest (disparition de SBT) Le secteur forêt-bois est le 3^e secteur économique de Guyane derrière le spatial et l'aurifère. Il compte en 2016 : 212 entreprises, 830 emplois directs, 76 millions d'euros de chiffre d'affaire. L'Interprofession projette une organisation en 5 pôles-bois regroupant sur une même région (zone de consommation) une scierie, un bassin d'approvisionnement et une centrale biomasse, de façon à rationaliser la filière et les coûts. Les entreprises de la filière Bois ont largement investi pour le tranchage (problème de la dureté des bois) et pour la production de bois-énergie. → Ce sujet des outils de production reste central pour le développement de la filière et la valorisation de la forêt guyanaise.</p>
		2.3.2	<p>Tendre vers une structuration de la filière au niveau de l'interprofession</p> <p>L'Interprofession a été créée en mai 2009 et dotée de moyens assurant son dynamisme. Elle est force de proposition et sa légitimité reconnue. → A maintenir</p>
		2.3.3	<p>Valoriser de nouvelles essences présentant de bonnes qualités technologiques ou de bois de moindre qualité, et en particulier le wapa (<i>Eperua falcata</i>) et les bois blancs et/ou tendres</p> <p>Voir paragraphe plus haut</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranchage, déroulage : tout reste à faire - Séchage : rien n'est organisé à l'échelle industrielle, ce qui prive le bois guyanais de certains débouchés pour lesquels la stabilité des caractéristiques doit être assurée - Wapa : filière informelle et illégale mais très organisée
2.4	Favoriser les opérations de vente à l'export		<p>L'export reste très faible : environ 5000m³/an de sciage palette expédiés vers Martinique, Guadeloupe et Métropole. Le principal frein identifié est le coût du transport → Expérimenter une exportation de grumes de qualité supérieure certifiée vers la Métropole pour faire connaître les bois de Guyane et valoriser quelques produits emblématiques.</p>

AXE 3 : Vers un renforcement de la mise en cohérence des usages et de la maîtrise de l'impact des activités humaines dans un cadre de gestion durable

3	ORIENTATIONS	MESURES PREVUES	Etat de réalisation / explications – pistes pour l'avenir
3.1	Mettre en place les outils réglementaires et humains en relation avec les enjeux liés à la maîtrise des impacts des activités humaines (prélèvements illicites, implantations anarchiques, déforestation, orpaillage non maîtrisé)		<p>Code forestier applicable en Guyane :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ordonnance de 2005 - décret de 2008 délimitant le Domaine Forestier permanent - décret de 2012 adaptant le droit foncier domanial au droit forestier <p>Base de données d'occupation du sol : expertise littorale faite, servant de point de référence (« séries ») Documents d'urbanisme (SCOT, PLU), SAR, DRA-Nord-Littoral, SRCAE, etc...</p> <p>→ Poursuite de la mise en place d'outils adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de recherche sur la revégétalisation des sites miniers - Recommandations pour l'implantation des sites d'accueil en forêt - Charte d'exploitation à moindre impact environnemental - Délimitation des espaces sensibles - Programme Biodiversité et paysages - Programme ANR-BRIDGE sur l'origine de la biodiversité en forêt tropicale humide - Recherche sur le bilan carbone e la forêt tropicale <p>→ Application de ces cadres, utilisation des contraventions et amendes prévues par la réglementation, sensibilisation/comportement, développement de la capacité d'expertise et de l'accompagnement des entreprises et porteurs de projets pour réduire les risques et problèmes</p>
3.2	Jeter les bases d'une valorisation de la diversité biologique (aspects juridiques, patrimoniaux et socio-économiques)		<p>Nombreuses recherches et publications faites sur ces sujets par les laboratoires et instituts de recherche / formation publics</p> <p>→ Favoriser le transfert de connaissance, et les applications concrètes</p> <p>→ Favoriser la poursuite des investigations dans des champs à enjeux pour la Guyane</p>

AXE 4 : Faire évoluer l'état des connaissances et des savoir-faire pour accompagner le développement durable

4	ORIENTATIONS	MESURES PREVUES	Etat de réalisation / explications – pistes pour l'avenir	
41	Poursuivre les efforts de recherche scientifique et d'expérimentation	4.1.1	Poursuivre l'effort de recherche sur la dynamique forestière	Voir les différents programmes de recherche et d'expérimentation en cours : placettes Guyafor
		4.1.2	Continuer la recherche sur les reboisements	Voir programme Forestree sur les plantations de bois d'œuvre (bilan de plantations de 30 ans, caractéristiques, adéquation avec les besoins, itinéraires techniques et économiques...) Programme de recherche sur les reboisements de sites miniers →A poursuivre vu les enjeux en cause
				Travaux récemment engagés sur les plantations à destination de la biomasse énergétique Travaux engagés sur l'agroforesterie →A poursuivre vu les besoins de la Guyane et pour son développement
		4.1.3	Affiner et valider à moyen terme les outils et les normes de gestion forestière	- Guide de la sylviculture réalisé, à déployer - Marquage - Actions GUYAFOR
		4.1.4	Développer la veille technique, scientifique et la coopération au niveau régional et international en matière de gestion et de recherche forestière	Actions existantes : - GUIAMAZON (GUIAMAFOR), TmFO (Rainfor), REDD+
4.2	Mettre en pratique les avancées scientifiques	4.2.1	Renforcer la synergie entre la recherche forestière et le développement sous l'égide du GIS-Silvolab et via la mise en place de structures, de programmes et de projets	Actions de collaboration existantes : - UMR ECOFOR - Etablissement de logiciels pour les pistes forestières
		4.2.2	Mieux intégrer dans l'opération de coupe les préoccupations de type sylvicole	Voir guide de la sylviculture réalisé
4.3	Former et informer les professionnels de la filière des résultats de la recherche	4.3.1	Développer le transfert de technologie, la vulgarisation, la communication	Voir déploiement réalisé de l'utilisation du logiciel « pise », de l'outil LIDAR, de SIG-Guyane Rôle de l'Interprofession et la Maison et de la Forêt du Bois de Guyane (forum, sensibilisation, communication, échanges, propositions...)
		4.3.2	Développer, en cohérence avec les enjeux de la filière, les actions du Centre technique du Bois en Guyane (CTBG)	Voir ajustements opérés entre MFBG et CTBG Normalisation et marquage CE réalisés par la MFBG avec le soutien du CIRAD → A poursuivre pour d'autres essences
		4.3.3	Poursuivre la réflexion sur les métiers, les formations à la forêt et au bois afin de mieux connaître les besoins de la filière et les potentiels de formation en Guyane	Mise en place d'une filière d'apprentissage CAPA Travaux Forestiers en partenariat avec le lycée agricole de Matiti (EPLEFPA) Mise en place de formation de grimpeurs-élagueurs dont les compétences ont été utilisées pour l'étude Forestree pour décrire les plantations sans avoir à couper les arbres →Voir étude complète réalisée avec le concours du FAFSEA sur les besoins de la filière pour les années à venir →Prendre en compte l'évolution du contexte de gouvernance avec des besoins pour l'exercice de nouvelles compétences (CGT, CTG / Communes /Communautés d'habitants tributaires de terres de l'Etat selon les engagements du plan d'urgence
		4.3.4	Compléter la formation technique des personnels ONF	Formations individuelles au sein de l'établissement →voir étude réalisée avec le concours du FAFSEA sur les besoins de la filière dont l'ONF, actions à mettre en place avec financements adaptés